

CONSIGNES POUR LES VISITES ET LES SORTIES DES RESIDENTS

Ce document a pour but de vous expliquer les différentes conditions nécessaires à la rencontre avec votre proche, ceci en toute sécurité. Veuillez cependant noter que ces nouvelles consignes sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation.

Les visites, sorties et promenades se dérouleront à partir du lundi 8 mars 2021, 7 jours sur 7, de 13h30 à 17h30, sans rendez-vous et sans limite de temps.

Pour les demandes de sortie en dehors des horaires précités, nous vous remercions de bien vouloir prendre rendez-vous, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 au 027 484 26 35 (animation), numéro exclusivement réservé à la prise de rendez-vous. Nous vous rendons toutefois attentif au fait, qu'en dehors de cette plage horaire, aucun rendez-vous ne pourra être pris.

Pour la rencontre avec votre proche, nous vous demandons de :

- vous rendre dans la zone d'accueil se situant à l'entrée principale, au niveau du rez-de-chaussée ;
- pénétrer dans l'enceinte de l'établissement, seulement si votre état de santé le permet (absence de température, de toux, de maux de gorge, de difficulté respiratoire, de douleurs musculaires, de perte de goût et d'odorat) ;
- respecter le nombre de 3 personnes simultanément par visite, y compris les enfants ;
- prendre, dans la mesure du possible, votre masque hygiénique (seuls les masques chirurgicaux sont acceptés) ;
- respecter les distances sociales. Les câlins et les embrassades sont, dans ce sens, fortement déconseillés, car très propices à la transmission du virus ;
- remplir et signer le registre des visites et sorties à votre arrivée ;
- vous laisser prendre la température corporelle ;
- vous désinfecter les mains ;
- prendre le coupon-visiteur que le service d'accueil vous fournira à votre arrivée, lequel permettra de gérer le flux des personnes présentes en simultanée dans l'établissement ;
- présenter à la personne de l'accueil, un éventuel présent pour votre proche ;
- limiter votre visite à un seul résident à la fois.

Au moment de votre départ ou lors de votre retour de sortie, nous vous prions de :

- vous rendre à l'entrée de l'EMS, afin de raccompagner votre proche au sein de l'établissement avant 17h30 ;
- jeter votre masque dans la poubelle mise à votre disposition à la sortie ; la possibilité de vous désinfecter les mains vous sera proposée ;
- remettre le coupon-visiteur au service de l'accueil ;
- quitter les lieux le plus rapidement possible, afin d'éviter la création d'un point de rencontre à l'entrée de notre Institution ;
- nous informer, sans délai, si vous deviez être COVID-19 positif dans les 14 jours après votre visite au Home.

Les mesures pour les résidents non vaccinés sont les suivantes :

- les sorties chez les proches ou hors du périmètre du Home sont autorisées **avec une période de quarantaine au retour** de 10 jours ou une période de 7 jours (avec un test négatif au 7ème jour) ;
- les promenades à l'extérieur sont autorisées **dans un périmètre limité** (tour de l'établissement) et **sans période de quarantaine**.

Nous vous remercions de votre compréhension ainsi que de votre précieuse collaboration dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.